



Administration Communale d'Esch-sur-Sûre  
1, an der Gaass L-9150 Eschdorf  
[www.esch-sur-sure.lu](http://www.esch-sur-sure.lu)

Publication à partir  
du 03.03.2023

## Avis au public

Conformément à l'article 24, paragraphe 1, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'Administration communale d'Esch-sur-Sûre a demandé auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau une autorisation concernant l'aménagement d'un parking saisonnier en zone de protection sanitaire IIC du barrage d'Esch-sur-Sûre à Insenborn.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,  
le Secrétaire, le Bourgmestre,